

## Communiqué de presse

Avril 2005

### **La directive RoHS : prendre en compte l'environnement dans les processus de production en amont et en aval**

Jusqu'en 2003, aucun dispositif légal n'encadrait l'impact environnemental de la production des équipements électriques et électroniques. Mais avec l'apparition de produits bon marché dont la durée de vie est de plus en plus courte, la Commission européenne a estimé qu'il devenait urgent de légiférer.

À partir du 1er juillet 2006, la directive intitulée "Restriction of Hazardous Substances" (RoHS) interdira la vente, en Europe, de certains équipements électriques et/ou électroniques basse tension (<1000 V AC et 1500 V DC) contenant du plomb, du mercure, du cadmium, du chrome hexavalent et deux retardateurs de flammes bromés dits "bromés 1re génération" (PBB, PBDE).

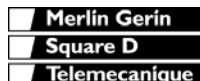
Cette directive marque la volonté de plus en plus affirmée de l'Union Européenne de prendre en compte l'environnement dans les processus de production, en amont mais aussi en aval, comme en témoigne le lancement quasi simultané de la directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), qui concerne le recyclage. Le principal souci de la Commission européenne est que les produits de grande consommation dont la récupération n'est pas facile, comme les téléphones portables, ne polluent pas les sols et les nappes phréatiques lorsqu'ils finissent en décharge et sont lessivés par les eaux de pluie.

**Chaque année, on compte 6 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques en Europe. Ce chiffre pourrait atteindre les 20 millions de tonnes potentiellement toxiques lorsque les téléphones mobiles actuellement en service arriveront en fin de vie.**

#### **Une exigence qui se mondialise**

L'Europe n'est pas la seule à prendre des initiatives pour réduire les substances à risque. Numéro un mondial du développement, de la fabrication de composants électroniques et de l'assemblage électronique, le Japon a été le premier à décider de supprimer le plomb des processus de fabrication.

L'objectif défini par le gouvernement était d'avoir supprimé plus de 90 % de plomb, à la fin 2003, dans sa production intérieure. En 2006, le champ d'application de la loi devrait être étendu à l'équipement informatique. En revanche, aucun cadre légal semblable aux directives RoHS et DEEE n'existe encore aux Etats-Unis. Toutefois, l'État de Californie, par exemple, a annoncé qu'il adaptera sa législation aux directives européennes dans les délais fixés par la Commission.



Communication financière  
Schneider Electric  
Alexandre Brunet

Tél. +33 (0)1 41 29 70 71  
Fax +33 (0)1 41 29 71 42  
[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)  
ISIN: FR0000121972

Relations presse  
Schneider Electric  
Véronique Moine

Tél. +33 (0)1 41 29 70 76  
Fax +33 (0)1 41 29 71 95

Relations presse  
DGM

Michel Calzaroni  
Olivier Labesse

Tél. +33 (0)1 40 70 11 89  
Fax +33 (0)1 40 70 90 46